



MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:

Le règlement suivant a été adopté lors de la session ordinaire du Conseil municipal du 4 avril 2016 et, qu'il a été approuvé par le Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire le 15 juin 2016 et, qu'il est maintenant en vigueur, savoir :

- **2016-008:** Règlement décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 366 200 \$ pour la réalisation de travaux de construction d'un nouveau chemin d'une longueur de 670 mètres sur le lot 5 849 213 du cadastre officiel du Québec situé dans la phase 3 du parc d'affaires municipal.

DONNÉ À L'ANGE-GARDIEN, ce 29 juin 2016.

Alain Descarreaux
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Alain Descarreaux, directeur général de la Municipalité de L'Ange-Gardien, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie aux cinq endroits désignés de la Municipalité, le 29 juin 2016.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 29 juin 2016.

Alain Descarreaux
Directeur général